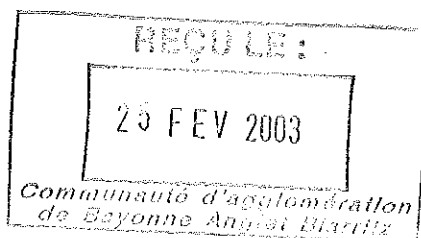


Environnement Intervention
Michel Botella
☎05.59.64.56.27
MB/EB015/03



Janvier 2003

Groupe Risques Majeurs
S3PI Estuaire de l'Adour
n° 11
Réunion du 04/12/02 - 15 h
Salle Centre Social à Boucau (64)

Présents : liste des 22 participants en annexe.

Excusés :

Messieurs Pedrosa, Adjoint au Maire du Boucau, Amiel, DRIRE, retenu pour la pollution du Prestige, Colibeu, CCI Bayonne, représenté par M. Inchausti.

Ordre du jour :

- ▶ CR de la réunion du 23 avril 2002, annexe sortie remorquage.
- ▶ CR de la réunion plénière/GRM du 16 octobre 2002 sur le projet Derivados Forestales.
- ▶ CR rencontre de Monsieur le Député-Maire de Bayonne du 12 septembre 2002.
- ▶ Salon Pollutec "Industrie et collectivités" 26 au 29 novembre 2002 à Lyon. CR de l'éventuelle participation des groupes Eau et Risques Majeurs, suite à la proposition du Secrétaire.
- ▶ Etude des risques sur le Port de Bayonne (suite).
- ▶ Etude projet pipe-line Bayonne-Lacq, TMD/Plans de Prévention RD85/RD309 (suite).
- ▶ Incendie du 10.06.02 chez ADA, exercice du 29.06.02 RD309 devant la Raffinerie du Midi.
- ▶ Rapport du CESR au Conseil Régional sur les risques Sévésos en Aquitaine.
- ▶ "Barreau Nord", "Derivados forestales": la place de l'industrie et des aménagements sur l'estuaire de l'Adour. Les positions du Gouvernement sur "l'après Toulouse" et la circulaire du 12 juillet 2002. Débats et questions.
- ▶ Fonctionnement du GRM. Secrétariat et administratif.

Madame la Présidente ouvre la séance en indiquant son souhait de ne pas dépasser les 17 h.

- ▶ **CR de la réunion du 23 avril 2002, annexe sortie remorquage.**

Ce CR n'a pu être traité lors de la dernière réunion qui s'est avérée être une plénière S3PI.

Concernant l'annexe relative aux activités du remorquage et la visite de la délégation du GRM à bord de l'Aturi, M. Ryckboer dit sa satisfaction d'avoir pu démontrer en partie ce métier et qu'il a été intéressant d'aborder le problème de l'accompagnement des navires vraquiers chimiques, en vue d'améliorer la sécurité sur le port, lors de ces opérations de rentrées et sorties.

M. Izac fait remarquer que cela relève de la réglementation portuaire.

M. le Commandant Tristant dit que ces points doivent être discutés en commission portuaire et demande un additif dans le rapport annexé au CR n° 9 :

" Tout navire de plus de 90 m doit prendre le remorqueur sous réserve qu'il ne possède pas de propulseur d'étrave".

Il pense que dans le cadre actuel des activités du port la sécurité est garantie et que le côté économique du remorquage ne relève pas des travaux du S3PI.

Ces propos engendrent un fort et vif débat entre les membres du GRM qui porte justement sur les conséquences des choix économiques en matière de sécurité, qui pour les mêmes règles, certaines entreprises les appliquent scrupuleusement et d'autres pas, en particulier sous les pavillons de complaisance qui posent, entre autre, le non respect de la dignité des équipages comme malheureusement beaucoup d'accidents l'attestent.

M. Ryckeboer a indiqué les coûts (*en moyenne 700 €/navire*) de l'accompagnement des vraquiers chimiques et pétroliers, qui tiennent compte du métier et des conditions d'exercice du remorquage, pour apporter éventuellement cette sécurité supplémentaire à ce qui se fait actuellement.

M. le Commandant Tristant informe le GRM que la société Les Abeilles quitte le port de Bayonne en fin d'année. Que se passerait-il si le port ne disposait plus de remorqueurs ? Faudrait-il fermer le port ?

Mme Darmendrail demande qu'en est-il des obligations d'inspections décidées après la catastrophe de l'Erika ? Il lui apparaît en tant qu'élue et membre du GRM/S3PI nécessaire d'être informée objectivement sur l'ensemble des problèmes concernant la sécurité sur le port de Bayonne.

M. le Commandant Tristant indique que les inspections relèvent des Affaires Maritimes et que les objectifs nationaux de 25 % n'ont pas été respectés en 2002. La France a inspecté 9 à 10 % des navires. Il pense que l'objectif sera atteint en 2003, et pas plus tard qu'hier un navire a fait l'objet d'observations. Ce navire fait partie de la liste d'un fichier de suivi national. Il indique que le transporteur de soufre liquide "Le Béarn", très bien entretenu par TFE, a 27 ans. Doit-il être retiré des activités ? Cela pose la question de quel contrôle et quel suivi à effectuer avec, par exemple, une mise en cale sèche à chaque étape et les coûts inhérents.

M. Chaprier indique que les pétroliers approvisionnant la Raffinerie du Midi relèvent d'un cahier des charges rigoureusement suivi et sont dotés d'un équipage francophone formé.

M. Boccardo demande à M. Chaprier s'il connaît les salaires de ces équipages sous pavillon, certes français, mais de complaisance ? Il poursuit en rappelant que le "Iévoli Sun" (*qui a coulé, chargé, en Manche, en octobre 2000*), par exemple, qui est venu à Bayonne, était un navire récent, à double coque, avec un cahier des charges certainement validé et sous pavillon de complaisance.

M. Auriault dit que ce débat renvoie au début des travaux du GRM qui indiquait la nécessité de porter la réflexion sur l'ensemble des activités à risques et en particulier dans les transports route, fer et mer voire aérien. Il serait souhaitable d'élaborer un schéma de suivi des activités autour du transport et des transferts de produits. Par exemple, le suivi de la navigation et les compétences depuis l'embouchure, la zone d'évitage de St Bernard et jusqu'au pont Grenet dont il rappelle qu'il a été éperonné au cours d'une manoeuvre d'accostage d'un navire. Dès lors que les risques peuvent s'externaliser, il est nécessaire d'obtenir cette vision globale et identifier les passerelles entre les différents plans de secours.

Exemple, la liaison entre Polmar mer-terre et les plans de sécurité industrialo-portuaires.

Quant aux exigences de connaissance et d'action, le Maire a compétence après l'Etat. Il ne dépend, certes, que de la volonté des élus de s'engager aujourd'hui dans l'obtention d'un plan global des risques.

Nos travaux du GRM/S3PI sont au service de l'aide à la décision en même temps qu'un partage collectif des connaissances et en lien avec d'autres initiatives dans ces domaines.

M. le Commandant Tristant est tout à fait disposé à recevoir le GRM afin qu'il puisse appréhender les fonctions relatives aux opérations d'accostage et de trafic sur le port.

Mme la Présidente retient avec un grand intérêt ces propositions.

Elle considère qu'après ces précisions et interventions le CR n° 9 est adopté.

► **CR de la réunion plénière/GRM du 16 octobre 2002 sur le projet Derivados Forestales**

Mme la Présidente souhaite apporter des précisions relatives à cette réunion. M. Lapuyade-Aufoo lui avait indiqué sa demande de l'étendre à une plénière S3PI. Elle considère que c'est un loupé. Il aurait été souhaitable que l'industriel présente lui-même le projet au GRM, puis ensuite, que ces travaux soient portés vers une plénière en présence des décideurs.

Elle a compris les objections de Melle Courrèges et comme Monsieur le Sous-Préfet a pris la présidence à sa place, elle n'a plus rien dit. Ya-t-il eu des pressions pour une telle prise en main ? Ce qui s'est passé n'est plus admissible. Elle n'assistera plus à ce type de réunion.

Le GRM a fait, malgré ces ambiguïtés, le CR qui a été déposé, par le Secrétaire, auprès du Commissaire Enquêteur (*qui a participé à la réunion du 16.10.02*) pendant l'enquête publique.

M. le Commandant Geisler dit que nous participons ici à titre individuel avec nos différents propos et approches et que nous sommes d'accord sur la nécessité de cette réflexion collective. Ce qui s'est passé pour cette réunion n'est absolument pas convenable.

M. Auriault dit avoir reçu le CR, et n'ayant pas participé à la réunion, n'a pas compris les questions et n'a en tout cas trouvé aucune réponse à celles-ci.

Un long débat s'engage et permet de relever la confusion sur les rôles de l'industriel, du bureau d'étude, du président de séance.

Le traitement du sujet dans les réunions publiques de Anglet, Boucau et Tarnos, avec une présentation objective et de qualité par le CADE, a par contre été très pédagogique.

Les reportages dans la presse ont été très partiels et ont amené Boucau, en particulier, à exiger un droit de réponse.

M. Lespade, indique que Tarnos a donné un avis favorable assorti de réserves très fortes.

La municipalité a organisé une réunion publique qui a rassemblé 300 personnes à la salle Thorez.

Mme Fontenas y a traité de la Charte Portuaire et le Cabinet Nougier a présenté le projet industriel, en mettant un peu trop l'accent sur les points réglementaires. Tarnos a demandé une contre-expertise à Bertin Technologies et a consulté le dossier de l'enquête publique, qui lui a permis de faire des recommandations. Il fait remarquer que les Boucalais sont venus en masse se plaindre des nuisances industrielles qu'ils subissent de plus en plus fortement dans les cahiers de l'enquête publique.

M. Auriault indique qu'en matière de communication le S3PI était doté d'un groupe piloté par la DRIRE Bordeaux, qui ne fait plus rien.

Mme Dequeker indique que la DRIRE affiche les CR de plénières sur Internet, mais il n'y a plus de plénières non plus.

► **CR rencontre de Monsieur le Député-Maire de Bayonne du 12 septembre 2002.**

Mme Darmendrail indique que pour M. le Député-Maire, il est hors de question que les camions-citernes TMD puissent passer sur le pont (voir rapport en annexe).

M. Ivandekics rappelle que le pont Grenet a été conçu pour le passage des camions de 40 t.

Concernant la mise en place d'un Centre d'Information en prolongement du S3PI, sur le quartier St Bernard, sur proposition de M. Botella, M. le Député-Maire nous a indiqué qu'il demandait au Président de la CABAB de nous recevoir.

Melle Courrèges, indique que la CABAB n'est pas compétente. La Charte Portuaire a prévu ce Centre d'Information, sans indication de lieu, ceci fait que l'on botte en touche.

A la suite de l'intervention de M. le Commandant Geisler, sur les objectifs de nos travaux, un long débat s'engage sur l'utilité du S3PI, qui n'a toujours aucun moyen en propre, la responsabilité des Préfets, 64 et 40, qui n'assistent pas aux réunions et alors qu'ils prennent des décisions, sur les sujets que l'on traite.

M. le Commandant Tristant indique que le Plan Portuaire de Sécurité, qui a fait l'objet de réflexions et de propositions dans ce groupe, est terminé. Il sera présenté prochainement aux élus et industriels. C'est un outil pour prendre des décisions.

► **Salon Pollutec "Industrie et collectivités" 26 au 29 novembre 2002 à Lyon. CR de l'éventuelle participation des groupes Eau et Risques Majeurs, suite à la proposition du Secrétaire.**

Mme Dequeker indique avoir participé à une conférence sur les Risques Majeurs et une autre sur le Développement Durable.

Elle en déduit que l'on s'oriente vers des études globales : Environnement, Santé, Riverains des sites industriels, ainsi qu'un renforcement des Systèmes de Management Environnementaux.

MM. Ivandekics, Chaprier, le Commandant Tristant, indiquent que la panoplie de textes et règlements est déjà importante, mais que l'aspect responsabilité pénale le devient également.

Le Secrétaire indique, après plusieurs relances, avoir été informé en retour par la DRIRE Bordeaux que, ne faisant pas partie officiellement du S3PI, il ne pouvait bénéficier comme Mme Dequeker, Présidente du groupe Eau, de la prise en charge de son déplacement sur le budget S3PI. Il n'a donc pu y participer.

- ▶ **Etude projet pipe-line Bayonne-Lacq, TMD/Plans de Prévention RD85/RD309 (suite),**

M. Ivandekics indique qu'il traitera de ces sujets lors d'une prochaine réunion.

- ▶ **Exercice du 29.06.02 RD309 devant la Raffinerie du Midi.**

M. le Commandant Geisler indique qu'il s'est déroulé dans le cadre du POI du dépôt et à la demande du Préfet.

C'est un exercice de moyenne importance, inspiré d'un fait divers, mettant en cause un camion-citerne de super-carburant, percuté par une voiture à la sortie du dépôt, avec un déclenchement d'incendie. Il s'est déroulé dans de bonnes conditions, avec beaucoup de sérieux de la part des personnels.

La conclusion a porté sur la nécessité de disposer d'un transport d'émulseur plus important ainsi que d'un camion-mousse, pour faire face à un réel besoin. Cela doit intégrer les Plans de Sécurité, qui concernent également Maïstica et LBC dont le dernier exercice a révélé des lacunes.

M. Chaprier indique qu'à cette occasion, le pétrolier en cours de transfert vers le dépôt, a été déplacé avec une grande maîtrise par les lamaneurs et le remorquage. M. le Commandant Tristant précise, à ce sujet, que le Préfet a adressé ses félicitations.

Mme Birles fait remarquer que l'utilisation de la mousse anti-incendie, utilisée dans cet exercice, s'est écoulee directement dans l'Adour, que cela s'est vu jusqu'à l'embouchure, et qu'elle connaît la réponse officielle : "C'est biodégradable! Ce n'est pas polluant !"

Mme la Présidente fait remarquer un problème de coordination entre Police et Gendarmerie et de manque d'information vers la Mairie.

M. Auriault indique que Bayonne l'a appris après coup, et qu'il aurait été opportun que les membres du GRM puissent être invités.

M. le Commandant Tristant indique avoir été invité avec le Commandant Geisler, aux Sables d'Olonne pour un exercice similaire sur un stockage portuaire d'engrais.

M. le Commandant Geisler informe que le plan Polmar Terre, issu du naufrage du Prestige, a été déclenché sur les Pyrénées Atlantiques, que les premiers oiseaux mazoutés ont été récupérés et que le CSP d'Anglet sera organisateur de la dépollution éventuelle des plages.

Au-delà de cet épisode, il propose de recevoir le GRM à Anglet, pour une prochaine réunion.

Les 17 h étant atteints, Mme la Présidente propose que les autres points en suspens soient traités lors de notre prochaine réunion que l'on fixe au 15 janvier 2003, même lieu.

Elle remercie chaleureusement tous les participants.

*le 15/01/03
26*

Le Secrétaire, Michel Botella.

Rencontre de Monsieur Jean Grenet, Député - Maire de Bayonne

Délégation du GRM/S3PI : Mesdames F. Darmendrail, J. Duhart, Messieurs P. Auriault, M. Botella.

objet

Le Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles et des risques (S3PI) Estuaire de l'Adour

Est installé officiellement le 30 septembre 1998 par un arrêté interdépartemental de Messieurs les Préfets des Landes et des Pyrénées Atlantiques avec la participation des quatre communes estuariennes Anglet, Bayonne, Boucau, Tarnos, les industriels, les associations. Le secrétariat est assuré par la DRIRE Aquitaine.

Fin 1998 une étude de réalisation à laquelle participe Environnement Intervention (expérience S3PI Fos/Etang de Berre 13) débouche sur la mise en place d'une Charte de fonctionnement et de trois groupes de travail :

- ▶ Groupe Eau, présidé au départ par la DDE-Police de l'eau qui passe le relais en 2002 à la mairie d'Anglet. Présidente, Madame Valérie Dequeker.
- ▶ Groupe Risques Majeurs dynamisé par un Président très motivé et connaisseur, Monsieur François Jacqué, Maire du Boucau relayé par Madame Josette Duhart, élue du Boucau. Le secrétariat est assuré depuis l'origine par Monsieur Michel Botella (Environnement Intervention).
- ▶ Groupe Communication géré par DRIRE Aquitaine depuis Bordeaux.

Le Groupe Risques Majeurs

Récapitulatif chronologique des travaux :

réunions des 26.05.99, 31.08.99, 10.11.99,
12.04.2000, 21.06.00, 18.10.00,
10.01.2001, 3.10.01,
16.01.2002, 23.04.02.

Questions :

- ▶ Une dominante fait l'objet d'un suivi permanent, le **Transport des Matières Dangereuses (TMD)** sur le plan d'eau du port, sur le ferroviaire et sur la route.
Le 23.04.02, le GRM a souhaité que soit engagée une démarche vers Monsieur le Maire de Bayonne, afin d'apprécier la faisabilité d'une ouverture expérimentale du pont Grenet sous contrôle de la police, aux transporteurs, en particulier aux citernes empruntant la RD 309, en sortie du dépôt de carburant de la société Raffinerie du Midi qui doivent se rendre sur le BAB, dans une tranche horaire de 5h à 7h du matin.
Les avantages se situent dans les capacités du pont pour ces tonnages, la réduction de 52 km, aller-retour, du circuit actuel par la RD85/A63 à Ondres.
- ▶ Objectif de mise en place d'un **Centre d'Information du Public** sur la gestion de l'environnement industriel de la zone industrialo-portuaire en prolongement du S3PI en lien avec la mise en place d'un permanent coordonnateur (budget DRIRE possible) entre les Présidences des groupes Eau et Risques et les partenaires du S3PI. Ce CIP pourrait être installé sur Bayonne St Bernard, épiceutre du bassin d'activités.
- ▶ Devenir du **projet de loi** relatif à la prévention des risques majeurs. Projet de Commission Locale pour l'Information sur les Risques Technologiques, "l'après Toulouse". Les S3PI en place devaient pouvoir continuer leur mission en intégrant les objectifs de la CLIRT.

GROUPE RISQUES MAJEURS / S3PI ESTUAIRE DE L'ADOUR**COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE AVEC MONSIEUR LE DOCTEUR JEAN
GRENET, DÉPUTÉ MAIRE DE BAYONNE LE 12 SEPTEMBRE 2002 A 17H 30**

La rencontre s'est déroulée dans le bureau de Monsieur le Député Maire, accompagné de Monsieur Cheynet, Directeur des Services Techniques.

La délégation du GRM était réduite à deux représentants : Madame Françoise Darmendrail, élue de Bayonne et Monsieur Michel Botella, Environnement Intervention, Secrétaire du GRM.

Madame Josette Duhart, Présidente du GRM, a été excusée par le Secrétaire pour raison de réunion publique au Boucau sur le projet de "barreau nord" à la même heure.

Madame la Présidente a demandé au secrétaire de la représenter pour ne pas perdre le bénéfice de cette audience.

Monsieur Patrick Auriault était représenté par Monsieur Cheynet, son supérieur hiérarchique, Directeur des Services Techniques, comme l'a précisé Monsieur le Député Maire.

Nous avons d'entrée abordé les 3 sujets avec, en préalable, un rappel historique du S3PI estuaire de l'Adour et des Groupes Eau, Risques Majeurs et Communication.

Sur le point - 1 - d'expérimenter un passage sous contrôle et tranche horaire 5h/7h, des citernes venant du dépôt de la Raffinerie du Midi du Boucau par la RD 309, sur le pont Grenet, devant alimenter le territoire BAB, Monsieur le Député Maire a répondu par un refus catégorique au vu du risque amené par ces citernes sur un circuit urbain de grande circulation dont 38000 véhicules/jour sur ce pont.

Nous avons fait observer à Monsieur le Député Maire que les citernes de carburant ou de FOD venait sur les secteurs rive gauche et au coeur de la ville pour livrer la clientèle, mais en passant par Ondres et l'A63, soit 52 km aller - retour.

Monsieur le Député Maire a toutefois pris en considération les problèmes de recherche d'économies des entreprises de transport, dont il connaissait cette revendication des transporteurs qu'il a déjà reçu en mairie, en indiquant que la solution à ces problèmes se situait dans l'ouverture du "barreau nord".

Nous avons fait observer à Monsieur le Député Maire que selon notre compréhension du dossier relatif à ce projet, la DDE, responsable de l'étude, prévoyait un trafic journalier de 1800 poids lourds qui emprunteraient le "barreau nord". 1800 poids lourds, dont du TMD, qui ne viennent pas actuellement sur ce secteur RD309, mais qui seraient susceptibles de se rajouter aux 7500 véhicules/jour dont 100 citernes, en ce moment, pour le dépôt de la Raffinerie du Midi - Classé Seveso, seuil haut - et que cela nous apparaissait impératif de devoir être pris en considération au regard des problèmes de sécurité routière et risques majeurs.

Monsieur le Député Maire rappelant les problèmes majeurs de circulation autour du port et sur le territoire C.A.B.A.B plus Tarnos, Boucau, une des réponses se situait dans la construction du second pont entre St Bernard et Arritxague dans le prolongement du "barreau nord" qui trouvait ici sa logique.

C'est un projet très important porté par l'Etat, a-t-il précisé.

Concernant la circulation nous avons attiré l'attention de Monsieur le Député Maire sur le fait que des poids lourds de plus de 7,5 t et du TMD empruntaient actuellement le pont Grenet, malgré les interdictions et les risques de sanction par la Police, ce qui attesterait une certaine nécessité et pas seulement de facilités.

Monsieur le Député Maire a répondu qu'il n'avait pas les moyens de contrôler en permanence ce trafic, mais qu'il était d'accord pour que la Police fasse des contrôles spontanés et sanctionne les contrevenants.

Il a prolongé son propos sur les risques en nous faisant part que au regard de ceux engendrés par le projet de "DERIVADOS FORESTALES", en particulier l'aspect approvisionnement par navire de méthanol, produit explosif et inflammable, il avait fait voter un avis défavorable par la municipalité dont il a, en suivant, informé le Préfet des Landes.

Nous avons fait observer à Monsieur le Député Maire que le méthanol était un produit importé par navire chimique depuis plus de 20 ans parmi les 800000 tonnes qui transitent annuellement chez LBC-Bayonne et que le GRM devait étudier prochainement le dossier "D F".

Concernant le point relatif au projet d'un Centre d'Information du Public, en prolongement des travaux du S3PI, dans le domaine vaste de l'environnement industriel, un tel outil, au service de la connaissance des activités industrialo-portuaires et de la gestion des risques pourrait être implanté sur le quartier St Bernard y apportant un caractère structurant et d'étape de tourisme industriel éducatif en se situant à l'épicentre du bassin d'activités du territoire S3PI.

Monsieur le Député Maire enregistrerait cette démarche de la part de deux habitants du quartier St Bernard, dont il retrouvait, dans la proposition, le souci et l'adhésion au projet municipal de revitalisation de ce très ancien quartier auquel il tient beaucoup comme il l'a rappelé, dernièrement, au Président de l'association du quartier.

Mais il a indiqué que cela relevait de la compétence de la CABAB et qu'il s'engageait à écrire au Président de la CABAB afin qu'il reçoive les représentants du GRM/S3PI.

A la question relative au financement de l'investissement et du fonctionnement, nous avons indiqué à Monsieur le Député Maire que pour le premier point il était suggéré que c'était les trois collèges : Etat, Collectivités, Entreprises qui devraient prendre en charge cet équipement qui devrait être adéquat et sobre, même s'il s'agit d'un Etablissement Recevant du Public.

Pour le second point il relevait du lien Centre d'Information avec un poste de permanent, attendu au sein du collectif des groupes Eau, Risques Majeurs et Communication, pour contribuer à un meilleur fonctionnement local du S3PI.

La DRIRE Aquitaine, par la voix de Monsieur Joindot, avait indiqué, au dernier GRM d'avril, qu'un budget était disponible pour cette mission.

Monsieur le Député Maire a émis le souhait de recevoir la DRIRE Aquitaine et le S3PI à Bayonne.

Concernant le troisième point relatif au projet de loi sur les risques technologiques et naturels, c'est en tant que Député qu'il se mettait à disposition du sujet et demandait à Monsieur Botella d'élaborer un projet de lettre vers Madame la Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable, qu'il déposera, auprès de son attachée parlementaire afin qu'il puisse la transmettre en suivant.

Dont acte ci-joint.

Le secrétaire du GRM/S3PI Michel Botella